

## Sauvetage de 6 chevaux à l'abandon à Boussu

**Le monstre de Boussu sera à classer, dans les archives de notre association, aux côtés des monstres de Cuesmes, de Châtelet, de Biévène, de Mouscron et bien d'autres localités; tous ont en commun l'incapacité à concevoir l'animal comme un être vivant aux besoins légitimes. Le nom et le visage changent de ville en ville, mais la noirceur de l'âme demeure la même.**



Octobre 2009. Depuis cinq ans, des habitants de Boussu se mobilisent au quotidien pour nourrir des chevaux abandonnés à leur sort. Les animaux ne reçoivent de leur propriétaire ni eau, ni compléments alimentaires. Il n'ont nulle part où s'abriter, et leur prairie n'est qu'un terrain vague envahi d'espèces végétales non comestibles, entre lesquelles serpentent dangereusement des barbelés. Ils ne bénéficient pas non plus des soins élémentaires de prévention (vaccination, vermifuges), et ne sont bien sûr pas identifiés, au mépris de la loi en vigueur.

Les chevaux sont répartis sur deux terrains également dégradés. S'ils ne sont pas morts depuis des lustres, c'est uniquement grâce au voisinage

qui les ravitaille tant bien que mal. La nourriture, pas toujours adaptée, a cependant permis de maintenir chez eux un embonpoint qui fait illusion. Mais tous n'ont pas survécu, ainsi que nous l'apprenons plus tard, puisqu'une jument est décédée en mettant bas sans assistance vétérinaire.

Le récit de Boussu atteint notre asbl lorsqu'une seconde jument, prise dans le réseau de barbelés qui tapisse la prairie, s'inflige une blessure béante au postérieur droit. Nathalie Boulenger, une déléguée d'Animaux en Péril déjà intervenue activement dans plusieurs situations graves, se rend sur les lieux et

constate la gravité de la situation. En notre nom, elle dépose plainte à la police et réclame la seule intervention envisageable: la saisie des animaux.

### Chaos, patience et stratégie

Les semaines qui suivent seront chaotiques: dans un premier temps, le Parquet ordonne l'enlèvement des animaux, mais l'intervention, malgré la présence des forces de l'ordre et de vétérinaires, échoue en raison de la nature sauvage des chevaux. Inexplicablement, après cet échec, le dossier semble s'endormir au Parquet de Mons.





Pour notre association cependant, il est exclu de renoncer au sauvetage des animaux, et en particulier de la jument blessée dont l'état s'aggrave de jour en jour.

La ténacité de Nathalie Boulenger permet d'obtenir l'abandon volontaire de la jument, consenti à contrecœur par le propriétaire qui ne s'est pourtant jamais soucié, c'est

le moins qu'on puisse dire, des animaux dépendant de lui. La victime est aussitôt placée en soins intensifs au refuge. La jambe empeste la viande avariée et est affreusement gonflée par une lymphangite chronique (inflammation des vaisseaux lymphatiques) due à l'infection non traitée. L'intervention chirurgicale effectuée en urgence ne permettra pas d'éviter les séquelles. Les autres membres de la jument sont zébrés d'anciennes cicatrices, ses pieds sont dans un état lamentable, et son corps grouille de parasites externes et internes. Elle demeure



à ce jour dans un état préoccupant, mais le fait de la savoir soignée et en sécurité est déjà une petite victoire pour notre association.

Il ne faut évidemment pas en rester là. Malgré notre insistance, le Parquet maintient un silence qui prolonge le supplice des animaux restants. C'est alors que l'émission Images à l'Appui de la chaîne RTL-

TVI se déplace pour réaliser un sujet sur l'affaire. A cette occasion, les journalistes rencontrent le propriétaire des chevaux, un certain sieur Herbint, qui achève de noircir son image en leur claquant la porte à

la figure après leur avoir dispensé cet enseignement mémorable: des chevaux, ça ne se nourrit que quand il neige. Mais le passage des caméras intensifie la pression sur le sinistre individu, qui signe l'abandon volontaire de deux nouvelles juments.

Ces dernières sont baptisées Neytiri et Pandora, en hommage au magnifique film écologiste de James

Cameron. Pandora, la plus âgée, ne sait presque plus se mettre debout. Ses pieds présentent des traces d'anciennes fourbures dues entre autres à une alimentation inadéquate, et n'ont probablement jamais été entretenus, ce qui a entraîné un véritable émiettement du bord des sabots crevassés. L'état de Neytiri est à peine meilleur.

### Epilogue heureux...

Le reportage est diffusé avec un impact considérable, le Parquet se réveille et décide avec les Inspecteurs vétérinaires du Service



Bien-être animal de confisquer définitivement les chevaux restants. La nouvelle déclenche l'enthousiasme de notre association, mais aussi celui des riverains dont le dévouement et la persévérance, depuis des années, ont permis aux chevaux de survivre. Le refuge de Meslin l'Evêque affichant complet, les trois derniers rescapés, après une capture mouvementée, sont conduits au sein des écuries de la SPA de Charleroi. Au total, ce sont donc six chevaux qui ont été arrachés à leur triste sort, et même si on peut déplorer la lenteur avec laquelle la situation a été prise en compte, cette histoire souligne l'importance d'une collaboration entre les associations de protection animale, la Police, le Parquet et les Inspecteurs vétérinaires. Saluons chapeau bas les riverains, qui ont permis à la situation de se maintenir jusqu'à notre intervention, et félicitations à l'irremplaçable Nathalie Boulenger, notre déléguée, qui a lutté sans trêve en vue du sauvetage des victimes.

